

7. EXPLOSION

En cas d'explosion, l'édifice Lester B. Pearson sera évacué une fois que le personnel de l'Organisation des mesures d'urgence (OMU) aura vérifié que les escaliers et les issues de secours ne sont pas obstrués. Les occupants doivent garder leur calme et suivre les instructions du personnel de l'OMU qui est chargé des opérations.

EN CAS D'EXPLOSION À PROXIMITÉ DE VOTRE POSTE DE TRAVAIL

1. Abritez-vous immédiatement sous une table, un bureau ou un autre meuble lourd qui pourra vous protéger contre les éclats de verre et autres débris. Protégez-vous le visage et la tête avec vos bras.
2. Restez à l'abri jusqu'à ce que les effets de l'explosion aient cessé.
3. Déclenchez l'avertisseur d'incendie le plus proche.
4. Appelez le service des incendies de la ville d'Ottawa en composant le 8-911 ou communiquez avec le Centre de contrôle de l'édifice à l'aide d'un téléphone rouge d'urgence.
5. Après vous être assuré que l'escalier de secours n'est pas obstrué par des débris, quittez immédiatement l'édifice et éloignez-vous en d'au moins 100 mètres.

EN CAS D'EXPLOSION SUR UN AUTRE ÉTAGE

Demeurez à votre poste de travail jusqu'au retentissement de la sonnerie électronique, jusqu'à ce que vous receviez des instructions par l'entremise du système de haut-parleurs ou jusqu'à ce qu'un agent de secours d'étage vous donne des directives.

Nota : Les occupants ayant besoin d'une aide particulière au cours d'une évacuation doivent se reporter à la page 6 du présent guide.